



Heures sup posées en récupération refusées par l'employeur

Par **SYLVIE6813**, le **16/02/2009** à **21:12**

J'ai été embauchée le 01/09/08 en CDI à 151,67 heures avec une période d'essai de 2 mois en qualité de comptable.

Dès le premier jour de travail, je suis rentrée en formation pendant une semaine et demi à la demande de l'employeur, en faisant des heures sup.

Ma période d'essai a été concluante, je suis passée en CDI et j'ai continué à faire des HS.

Au total, en décembre, je comptabilisai 35 heures sup.

L'employeur a décidé de fermer la société entre Noël et Nouvel an.

Tout naturellement, j'ai posé ma demande de récupération de la semaine et l'employeur me l'a signée sans problème.

Aujourd'hui, il ne se rappelle plus m'avoir accordé mes récupérations !!!

Pour information, la société ne possède de pointeuse, j'établi un suivi d'horaires sur un fichier word que je ne soumetts pas à l'approbation de l'employeur. A tort ?

Que puis faire pour me faire valider ces heures en +

Pour l'instant, je continue à travailler normalement. Je n'ai eu de mise à pied.

Je pense qu'il veut me passer cette semaine en CP. Dit que c'est du vol...

Il viens de m'envoyer une lettre recommandée ce jour. Je n'en connais donc pas le contenu...

Peut il aller jusqu'au licenciement pour faute grave avec mise à pied ou juste une sanction disciplinaire ??

Merci d'avance de m'aider à y voir plus clair dans les démarches à entreprendre.

Je suis un peu déboussolée...

Cordialement

Sylvie